

## CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion  
du vendredi 28 octobre 2016 à 20 heures 30. Grande salle du conseil**

Conseillers en exercice : 13  
Présents : 9  
**Votants : 9**  
Convocation du 21 octobre 2016.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; MM : Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Olivier BOUCHAND, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Michel JACQUET, Jacques MORIN,

Excusés : Nathalie BROCHARD, Christian FRANÇOIS, Céline GARNIER,  
Philippe PRUNIER

Secrétaire : Colette FRAIOLI

Pas de remarques sur le compte rendu de la réunion du Vendredi 16 septembre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **1- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG :**

- POINT SUR LE DEMARRAGE DES TRAVAUX
- SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION SÉCURITE ET PROTECTION DE LA SANTÉ
- CONSTRUCTION DU PRÉAU SITE DE LA PÊCHERIE : point rajouté à l'ordre du jour.

#### **2- PROJET ACHAT GRANGE DE M. RAYMOND PANNETIER**

#### **3- ASSURANCES : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES CONTRATS MULTIRISQUES ET VEHICULES A MOTEUR**

#### **4- EMPRUNT : OFFRE DU CREDIT AGRICOLE : CHOIX DE LA PROPOSITION**

#### **5- TARIFS ET REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES**

#### **6- FINANCES :**

- BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE NO4 POUR REAJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### **7- SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REHABILITATION DES PARCELLES DE MARAIS MOUILLES DANS LE SITE CLASSE DU MARAIS POITEVIN**

#### **8- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

## 1- Aménagement du centre bourg :

- Point sur le démarrage des travaux

M. le Maire présente aux élus les différentes phases de travaux :

▶ phase 1 : emprise travaux hors route départementale : trottoir côté mairie, église, cabinet médical

De mi-novembre à Noël

Arrêt du chantier du 23/12/2016 au 10/01/2017

▶ phase 2 : emprise travaux hors route départementale : trottoir côté restaurants et rue de la Garnauderie,

Début Janvier à mi-mars 2017.

▶ phase 3 : revêtement sur la route départementale

De mi-mars à fin mars

Le plan de circulation sera finalisé avec l'entreprise Colas et une brève sera distribuée dans les boîtes aux lettres informant des différentes phases des travaux et du plan de circulation.

- Signature de la convention de coordination SPS

M. le Maire présente l'offre reçue de MSB sécurité, concernant la mission de coordination sécurité et protection de la santé, le montant de la prestation s'élève à 580 euros HT (soit 696 euros TTC). Il précise que cette société a assuré cette mission lors des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et usées.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise la signature du contrat avec la société MSB.

- Construction du préau site de la pêcherie

M. J-P BERTRAND, adjoint aux travaux présente les différents devis reçus concernant les travaux de gros œuvre et de menuiserie. Après analyse des différentes offres, les entreprises retenues sont :

▶ Entreprise SARL RMB (Damvix) pour la réalisation des travaux de menuiserie pour un montant HT de 17 152 euros (soit TTC 20 582.40 euros)

▶ Entreprise EURL MDH (Damvix) pour la réalisation des travaux de gros œuvre pour un montant de HT 12 081.50 euros (soit TTC 14 497.80 euros)

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer les devis et tous les documents relatifs à ces travaux.

## **2- Projet achat grange de M. Raymond PANNETIER**

M. le Maire expose aux élus l'opportunité d'acquérir la grange de M. Raymond Pannetier qui menace de s'effondrer, située rue de la Poste. Ce bien est cadastré AH778 et 779. Le prix d'acquisition proposé est de 3000 euros + les frais d'actes notariés. Le projet serait l'aménagement d'un parking.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Autorise l'acquisition par la commune de la grange précitée au prix de 3000 euros + les frais notariés
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

## **3- Assurance : choix du prestataire pour les contrats multirisques et véhicules à moteur.**

M. le Maire rappelle qu'une mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances a été confiée au cabinet Arima Consultant, dans le cadre d'un groupement de commandes avec 10 communes de la CCVSA et la communauté de communes.

Chaque commune a lancé sa consultation indépendamment pour le marché de prestations d'assurances afin de retenir un ou plusieurs prestataires, pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour la commune, les prestations d'assurances sont décomposées de la façon suivante :

-lot 1 : assurances multirisques

-lot2 : assurances des véhicules et risques annexes

3 offres sont parvenues et ont été analysés par le cabinet Arima, selon les critères définis au règlement de consultation, il est proposé de retenir les offres les plus économiquement avantageuses :

LOTS	compagnie	Niveau garanties	Primes annuelles
1 assurances multirisques	MAIF	Formule de base + prestations supplémentaires éventuelles : -franchise néant -protection fonctionnelle	2 731.18
2 véhicules et risques annexes	MAIF	Formule de base + prestations supplémentaires éventuelles : -franchise 75/néant/300 -auto collaborateurs	610.34
TOTAL PRIMES ANNUELLES			3 341.52

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de retenir la compagnie MAIF
- Autorise M. le maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

## **4- Emprunt : offre du Crédit Agricole Vendée : choix de la proposition**

M. le maire rappelle que pour réaliser les travaux d'aménagement du centre bourg et de la pêcherie, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 220 000,00 euros.

Différents établissements bancaires ont été consultés et la proposition faite par le Crédit Agricole Vendée est la plus intéressante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la souscription d'un emprunt de 220 000,00 euros aux conditions suivantes :
  - durée 10 ans
  - périodicité : trimestrielle
  - taux : 0.78
  - montant d'une échéance : 5 722.80 euros
  - frais dossier 400 euros
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

#### **5- Tarif et règlement de la salle des fêtes**

M. le Maire rappelle aux élus qu'il y a lieu de revoir le règlement et les tarifs de la salle des fêtes pour une mise en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après présentation du projet de règlement et des tarifs par Mme C. Fraioli, adjointe, chaque élu émet son avis et un large débat est ouvert quant à la participation financière des associations. Chacun est invité à réfléchir et la ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour prise de décision.

#### **6- Finances : budget communal – DM no4 pour réajustement des crédits budgétaires sur les dépenses de fonctionnement.**

Le conseil municipal vote la décision modificative no 4 sur le budget communal comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 022 (dépenses imprévues) :	- 7000
Compte 6521 (ch 65) :	- 20 000
Compte 60631 (ch11) :	+10 000
Compte 60632 (ch11) :	+ 7 000
Compte 615221 (ch 11) :	+ 10 000

#### **7- Signature de la convention relative à la réhabilitation des parcelles de marais mouillés dans le site classé du Marais poitevin.**

M. le Maire soumet aux élus la convention dont l'objectif est de permettre la plantation d'arbres dans le cadre du Plan Paysage Grand Site. Il s'agit de renouveler la trame paysagère traditionnelle. Les travaux suivants seront réalisés : plantation de 90 ormes et mise en place de tuteur de protection. Ces travaux entreront dans le cadre d'une activité Temps Activités Périscolaires en date du vendredi 16 décembre 2016.

Le montant des travaux est estimé à 1500 euros, à la charge du Parc.

La convention est établie pour 5 ans dès sa signature.

Oui l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal autorise la signature de ladite convention.

## **8-Délibérations et questions diverses**

► Signature de la convention entre la commune et M. Jacques Pommier, intervenant TAP

M. I. Fleuret souhaite rencontrer M. Pommier pour faire le point sur ses activités TAP, ses objectifs avant la signature de la convention.

► Signature de la convention relative au programme d'installation d'abris voyageurs dans le département de la Vendée

M. le Maire soumet la convention aux élus. L'objectif est de définir les obligations de la commune et du Département dans l'installation et l'entretien des abris voyageurs situés sur la commune. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2018 et sera renouvelée tacitement pour une durée de 12 années.

Le conseil municipal autorise la signature de ladite convention.

► Programme immobilier pénitentiaire : vœu

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Hugues Fourage, député.

Le conseil municipal est favorable à l'implantation d'un établissement pénitentiaire à Fontena-le-Comte et demande à Monsieur le Garde des Sceaux de retenir ce site.

► Sycodem : collecte des coquillages durant les fêtes de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Sycodem propose un nouveau service de collecte et valorisation des coquilles d'huîtres et autres coquillages.

Le conseil municipal est favorable à ce nouveau service et propose l'installation de 4 bacs aux emplacements des bacs à verres.

le Sycodem sera informé de ce choix.

Communication auprès des usagers sera faite dans le bulletin communal.

► compteurs Linky : les bâtiments communaux sont équipés du nouveau compteur, à l'exception du groupe scolaire.

Fin de séance à 23h00

